



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Balisage lumineux nocturne des éoliennes

Question écrite n° 18644

Texte de la question

M. Emmanuel Maquet attire l'attention de M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur le balisage lumineux nocturne des éoliennes. Obligatoire depuis 2010, ce clignotement permanent provoque une pollution lumineuse qui nuit non seulement à la biodiversité mais également à la qualité esthétique des paysages ruraux, régulièrement dénoncé par les riverains. Des alternatives existent telles que le balisage circonstanciel, avec système de détection s'activant lorsqu'un aéronef est en approche. Il souhaite donc savoir si le Gouvernement a l'intention d'autoriser le déploiement de ce balisage circonstanciel pour les éoliennes.

Données clés

Auteur : [M. Emmanuel Maquet](#)

Circonscription : Somme (3^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18644

Rubrique : Pollution

Ministère interrogé : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 juin 2024](#), page 4702

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)